AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Antoine Piponnier, 6 février 1888

Marie Moret à Antoine Piponnier, 6 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation1 p. (386v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 6 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45209

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction<u>6 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Piponnier</u>, Antoine (1844-1902)
Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

Description

RésuméMarie Moret annonce à Piponnier que le vote dans les écoles, initialement prévu pour le mois de janvier, devait avoir lieu demain. Elle l'informe que François Bernardot ne pourra y assister et elle demande à Piponnier de dire à celui-ci que la

commission procédera au renouvellement de ses pouvoirs ultérieurement. SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

Éducation

Personnes citées<u>Bernardot, François (1846-1903)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Camilytex en conseil, des que mon 6 février 1888 le poursons, au renou vellement de ces pouvais pour lequel, du reste, ancure épaque n'est Mansieur Pinonnier, fixer dans les statuts la commission actuelle Le vote dans les Ecoles hour le mois de Janvier. reste naturellement es Dejà différé) deit avair le forcinons. Derrain. M. Bernardos Welake ne nouvair y lement Marie Gadin assister, les commission Marcine Devant rain renau well ser pouvairs. Comme on ne hour tout faire à la jais, et guil my a la rien I urgant ja Nous prie de lai dire et de prembre note hour rous - morne que nous procederons

Fichie